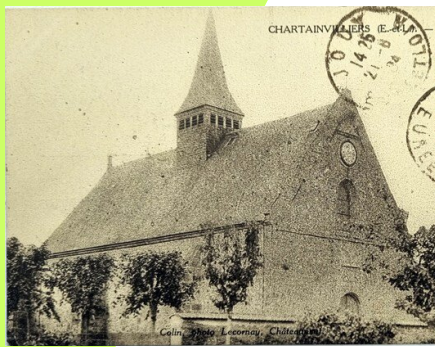




L'EGLISE DE CHARTAINVILLIERS de 1518 au Concordat de 1801

On a longtemps pensé et écrit que la construction de l'église de Chartainvilliers remontait au XIV^e siècle, « après que le chapitre de Saint-Piat (établi près de la cathédrale de Chartres), fut devenu seigneur du petit village de Chartainvilliers en 1360. » [Bulletin SAEL n°32 1er Trim. 1992]

Pourtant, des documents consultés aux Archives départementales d'Eure-et-Loir, et plus particulièrement dans le fond Noailles, attestent d'un passé plus récent.

Après la christianisation de la Beauce, « En 406 commencent les grandes invasions... Les villes qui n'ont pu se défendre sont mises à sac, les villae brûlées et complètement détruites, leurs habitants tués ou emmenés en captivité... Du Ve siècle qui assiste avec les incursions massives des barbares à l'effondrement de l'empire romain, au Xe siècle où le roi Hugues Capet groupe autour de lui en Ile-de-France quelques minces lambeaux de territoire qui seront à l'origine de la France actuelle, s'étend une longue période de confusion... » [La Ferté-Villeneuil au long des siècles : histoire d'un village de Beauce par Robert Perrichon, Edts Y. Perrichon-Versailles -1970]

L'église voisine de Saint-Piat conserve des traces d'une construction remontant au VI^e siècle qui a pu être dès cette époque un lieu de ralliement, si ce bâtiment a pu résister aux nombreuses invasions arrivées par la rivière Eure, pour les chrétiens de Chartainvilliers.

D'autant qu'en 813, le concile de Tours, canon 17, impose d'utiliser la langue « romane rustique » pour les homélies, ce qui doit favoriser la fréquentation et la compréhension des offices religieux.

Possession des seigneurs de Gallardon, durant le haut moyen-âge, le territoire de l'actuelle commune de Chartainvilliers, notamment à la faveur des Croisades (1095-1396), devient du XI^e au XIV^e siècle, pour l'essentiel par dons ou par acquisitions, possession de nombreuses institutions religieuses.

Pour ne citer que quelques exemples, au XII^e siècle :

- après avoir été donnée en 1087, par Haimeric de Villarret, à l'abbaye de Marmoutier, en 1124 l'église de Saint-Piat est donnée, par Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres depuis 1116, à l'abbaye de Josaphat ;

- Milo (ou Milon), un diacre et archidiacre de la Vierge Marie acquiert et fait don à l'Eglise [Cathédrale de Chartres] d'une ferme appelée « Carnotivillare » [Obituaires de la province de Sens – tome II – Diocèse de Chartres – 1906 - Gallica-BNF] ;

- Louis VI confirme, en faveur de l'abbaye de Coulombs la moitié de Chartainvilliers, que leur a donné Hugues, seigneur de Gallardon. [Cartulaire de Notre-Dame de Josaphat par l'abbé Ch. Métais – Tome 1 - SAEL 1914]

Le samedi 4 mai 1219, une condamnation est prononcée contre Garin Chauvesouris sommé de rendre à l'abbaye Notre-Dame de Josaphat les gélines ["volailles"] qu'il avait perçues sans droit sur la dime qu'elle percevait sur ses possessions de Chartainvilliers. [Cartulaire de Notre-Dame de Josaphat. Tome 2 / par M. l'abbé Métais 1911/1912 Gallica-BNF]

L'année du Traité de Brétigny, 1360, le chapitre de la cathédrale étend ses droits seigneuriaux à « Carnotente villare ». Il acquiert d'Henri de SAINT-YON tout ce qu'il possède à Jouy et Chartainvilliers. Les chanoines de Notre-Dame de CHARTRES en dotent le chapitre de la chapelle SAINT-PIAT, récemment établi dans une dépendance de la cathédrale.

Ces différentes transactions conduisent les Paroissiens du hameau de Chartainvilliers à être rattachés pour une part à l'église de Saint-Piat dépendant de l'Abbaye de Josaphat depuis 1124, et pour une autre à la prébende et à l'église de Bouglainval, relevant du chapitre de la Cathédrale de Chartres, mais aussi de l'abbaye de Coulombs.

C'est à ces différentes institutions religieuses qu'ils acquittent la dime. Presque aussi ancien que le cens (du au seigneur), le droit de « dime », decima, qui s'est imposé dès le V-VI^e siècle, fut constitué dans le principe pour pourvoir aux besoins de l'Eglise pour per-

mettre l'exercice du culte (entretien du clergé et des lieux de culte) et à fournir assistance aux pauvres.

Aussi, le partage des droits perçus suscite parfois des conflits entre les différentes institutions religieuses, tout comme celui des biens temporels qui produisent des revenus.

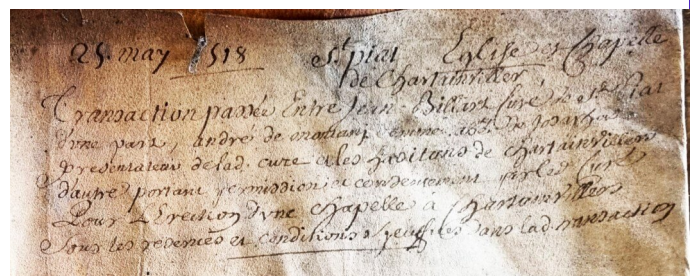
Ainsi, en juillet 1517, à Berchères-la-Maingot, un moulin à vent en construction, « sur une pièce de terre ... assise près le village dudit Berchères, en la censive de l'abbaye des Vaulx [de Cernay], ... », est attaqué.

Conduits par des chanoines ou chapellains de Chartres, « ... plusieurs gens de guerre, mauvais garçons, brigands, larrons... abatirent et firent choir ledit moulin par terre... d'estre ainsi perdu et gasté. Et que comme ledit moulin cheoit par terre, commencèrent à crier à haute voix : Noël ! Noël ! par plusieurs foiz, et autre joye... [et] disdrent en passant que ledit Berchères ne seroit plus nommé Berchères-la-Maingot, mais Berchères-la-Gaste... » [Cartulaire de l'abbaye des Vaux de Cernay – Tome 2 par Sté Archéologique de Rambouillet – 1858 – p.150]

Les troubles du moyen-âge, puis de la guerre de Cent Ans (1337-1453) passés, la prospérité revenant, les paroisses embellissent leurs églises ... Les nobles et bourgeois se font construire de belles maisons et pensent à leur repos éternel. À Chartainvilliers germe l'idée d'édifier un bâtiment religieux.

25 may 1518, consentement à l'érection d'une chapelle à Chartainvilliers

Trois ans après le sacre de François 1er, en l'année 1518, alors que l'église de Saint-Piat est ruinée par les différents conflits qui ont marqué le XV^e siècle (elle sera reconstruite autour de 1535/1542), les habitants de Chartainvilliers peuvent aller au marché de cette paroisse, et les enfants des plus fortunés fréquenter une des deux classes, dirigées par des prêtres, qui s'y trouvent.



Par une transaction passée le 25 may 1518, entre Jean Billard, curé de Saint-Piat d'une part, André de Montain, comme abbé de Josaphat, présentateur de la dite cure et les habitants de Chartainvilliers d'autre part, il est donné consentement, par les curés, pour l'érection d'une chapelle à Chartainvilliers, sous conditions, significées dans la dite transaction, notamment d'aller faire ses Pâques à l'église de Saint-Piat. [AD28, 60 J NC-136]

Sans doute en conflit avec leur suzerain, les seigneurs de Chartainvilliers « cherchèrent une pièce de terre qui ne fut point dans la féodalité ou mouvance des seigneurs de St-Piat [Famille de Crouy depuis 1452 et jusqu'en 1531], dont les seigneurs de Chartainvilliers étaient vassaux et dont ils recevaient leur Justice et leur Seigneurie.

C'est la raison pour laquelle ils choisirent [un] minot de terre sur un fief du Chapitre pour bâtir cette chapelle et l'enclos de son cimetière, sans faire réflexion que le Chapitre y avait la Justice ... Ils obtinrent la permission de Monseigneur l'Évêque de Chartres d'édifier cette chapelle dans le village de Chartainvilliers qui est de la paroisse de Saint-Piat, à l'exception de quelques maisons qui sont de la paroisse de Bouglainval ». [AD28, E 1411]

Le fait que cette chapelle ait pour patron Saint-Jean-Baptiste, n'est peut-être pas étranger au fait qu'une chapelle de la cathédrale de Chartres, dédiée au même saint, détenait des droits sur de nombreuses terres de Chartainvilliers, peut-être même celle ayant servi d'assise au bâtiment ? [AD28, G622]

Puis, les seigneurs de Chartainvilliers ont donné à cens ce minot de terre à la fabrique où œuvre ladite chapelle, moyennant 12 deniers par an, et s'en sont réservé la foy.

À Lèves, Jacques du Terrail, frère du chevalier Bayard, devient l'Abbé de Josaphat en 1521.

La même année, le mémorialiste Jean Bouvart indique que la « peste » fit mourir à Chartres dix à douze mille personnes en 1521 et sept à huit mille en 1532. Ces chiffres ..., s'ils n'ont pas l'exactitude mathématique, restent le symbole d'une tragique réalité. [Ainsi,] les registres des échevins, à la date du 4 août 1521, mentionnent que « tout le monde meurt dans Chartres » et que les échevins, avec une partie de la population, se sont éloignés de la ville... [Arch. municipales de Chartres, C I a, p. 175.]

Le siècle sera traversé régulièrement par ces épidémies de peste, notamment durant les années : 1526, 1531, 1532, 1556, 1564, 1563, 1580, 1582, 1584, 1585, 1592, 1597. Il est possible que les grandes foules venues prendre part aux fêtes de Notre-Dame aient parfois introduit certaines ...

A ces difficultés sanitaires s'ajoute la rudesse du temps qui cause de nombreuses famines, comme en 1531, où le chanoine Jean-Baptiste Souchet, dans son « Histoire de la ville et du diocèse de Chartres », note « la cherté tant du bled que du vin fut fort grande, de sorte qu'on faisoit du pain de fougère, et faisoit-on cuire des chaudronnées de mauves avec du son, que les pauvres gens mangeoient, et plusieurs autres choses non accoutumées, qui engendrèrent une grande corruption, dont s'ensuivit la peste ».

[Mais], dès que le mal était signalé, tout ce qui entretenait l'activité dans la ville [de Chartres] disparaissait. Les représentants de l'autorité royale, les échevins, sauf deux en service mensuel, les notaires, les riches bourgeois s'en allaient « aux champs », c'est-à-dire à la campagne. [Les épidémies à Chartres au XVIe siècle par Maurice Jusselin, Mémoires de la SAEL, Tome XX - 1957]

Aussi, l'on peut penser que l'édification de la chapelle de Chartainvilliers, par la dévotion et pour la plus grande commodité du seigneur et des autres habitants du dit chartainvilliers [AD28, 60 J NC-136], n'a pas pu se faire rapidement, et que les contraintes dues aux épidémies, puis aux guerres de religion ont retardé ou ralenti les travaux, lorsqu'elles n'ont pas engendré des destructions.

18 juin 1557 : la Chapelle de Chartainvilliers élevée succursale de Saint-Piat

Par sentence du 18 juin 1557, donnée par l'official de Chartres à la sollicitation du seigneur et habitants du dit Chartainvilliers, cette chapelle est élevée en succursale de l'église de Saint-Piat. [AD28, 60 J NC-136 et 163]

Devenue annexe de la paroisse de Saint-Piat, la chapelle est desservie par un prêtre, maior Vicaire du curé de Saint-Piat, lequel curé y va faire les fonctions curiales le jour de Saint-Jean patron de la chapelle ... [mais,] les habitants de Chartainvilliers sont obligés d'aller faire leurs Pâques à St-Piat ou à Bouglainval... ». [AD28 E1411]

Il est certain que depuis la fondation et l'établissement de cette chapelle ou église succursale, les seigneurs de Chartainvilliers y ont eu tous les honneurs dus aux fondateurs et seigneurs haut-justiciers, un banc dans le chœur, leur sépulture, une litre ou ceinture funèbre, audedans et au dehors de l'église, donner le nom aux cloches, leurs armes à la vitre principale, et tous actes d'assemblée des habitants. [AD28, 60 J NC-136]

Au printemps 1552, pour renflouer les finances du royaume est mise en place une taxe de vingt livres par clocher, « le fort portant le faible ». La fabrique de la nouvelle chapelle édifiée à Chartainvilliers a-t-elle eu à supporter cette nouvelle imposition, qui sera renouvelée, a minima, en 1568, 1574, 1581 et 1587. [Les épreuves de l'église de FRANCE au XVIe siècle par Victor Carrière - Revue de l'histoire de l'Église de France - Année 1927 n°61 pp. 433-465 _ Persee]

Un environnement religieux tumultueux (Guerre de religion 1562-1598)

La construction de cette chapelle-église à Chartainvilliers, avec un clocher recouvert d'ardoises alors que le reste du bâtiment est couvert de tuiles, se fait dans un environnement religieux qui va vite devenir tumultueux. Dès la première moitié du XVIe siècle s'affirme en Beauce la présence de nombreux foyers protestants, dont les seigneurs de Bouglainval et de Jouy. Plus tard, à la Révocation (octobre 1685), on voit parmi les fugitifs en Hollande un marquis du Perray, qui était seigneur de Chartainvilliers.

En avril 1563, la foi de l'Évêque de Chartres lui-même, Charles Guillard, est si suspecte que le pape, Pie IV, l'inclut dans une liste de prélat français qu'il considère comme hérétiques.

1575, Chartainvilliers, paroisse « fiscale » de la Généralité d'Orléans, brûle

Malgré les procès intentés par le curé de Saint-Piat et le seigneur du même lieu, en mai 1575, Chartainvilliers figure comme l'une des 218 paroisses qui composent l'Élection de Chartres incluse dans la Généralité d'Orléans. [Traité sur les tailles, par M. AUGER, Avocat du Roi en l'Élection de Paris - Tome Premier - Chez Barrois l'aîné, Libraire - 1788]

Cette existence implique que les habitants peuvent se réunir, le plus souvent après l'office du dimanche, « au son de la cloche » pour délibérer sur les impositions et leur répartition entre les foyers de la paroisse, et autres sujets d'intérêt commun.

Le 1^{er} octobre de cette même année 1575, à environ trois heures après midi, le feu prend à Chartainvilliers, et brûle bien cinquante logis pour le moins, à raison du grand vent qui s'est levé.

C'est à 1589 que remonte le plus ancien acte de baptême connu, à ce jour, de l'église de Chartainvilliers. En cette année, le desservant est DELAVAL Médard, Dominicain, célèbre prédicateur, qui y officiera jusqu'en 1598 où il décédera à son couvent de Chartres.

Alors que le 25 février 1594, se déroule, à Chartres, le Sacre du roi Henri IV, le 19 août 1594, les religieux de l'abbaye de Josaphat se partagent les fermes qu'ils détiennent à Chartainvilliers. La Grande Méairie de Chartainvilliers est attribuée à Philippe Desportes (Abbé de Josaphat) et la petite aux religieux. [AD28, H1995]

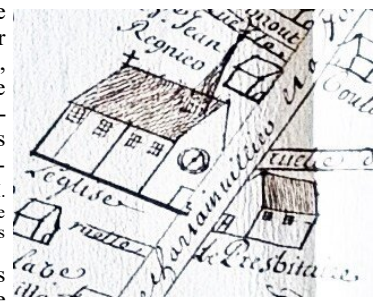
En 1631, Chartainvilliers figure sur une carte de « La Perche Compté ». Cette mention n'est pas anodine car le Perche est un haut lieu de présence protestante dans le département. Cela peut conforter l'existence « à Chartainvilliers d'une Église de fief réformée dans le « château » [comprendre métairie ?] du marquis de Péray ».

Cette bâtisse et cette Église réformée pouvaient se situer aux lieux-dits « Château de Seneville » et « Le Prieuré ».

En cette même année 1631, le 13 août, un certain Cheron BOUCHER, marchand à Orléans, fait aveu (déclaration) de la Mairie de Chartainvilliers (celle dite du Coulombier), paroisse de Bouglainval, à l'Abbaye de Coulombs. [AD28, H 4775]

Mars 1648 : 20 maisons de plus pour la paroisse de Chartainvilliers

Alors qu'il est venu, avec sa mère, prié à la cathédrale de Chartres, en mars 1648, le jeune Louis XIV, qui n'a que neuf ans, signe une lettre patente portant désunion de la paroisse de Bouglainval de 20 maisons et masures sises à Chartainvilliers, pour union à cette dernière paroisse. [AD28, 60 J NC-165]



Au printemps 1653, une visite pastorale du 26 mai ordonne « que le sieur Bené rende compte de l'argent qu'il a entre les mains pour avoir travaillé à l'horloge et aux cloches » de l'église du village. Par ailleurs, Jean de Ligny III (1616-1682), dont la famille a acheté la seigneurie de Chartainvilliers en 1600 (et/ou 1618), seigneur de Grogneul et de Chartainvilliers, fait don, avec sa femme, Élisabeth Boyer, à la Charité des pauvres de Saint-Piat, d'une rente hypothéquée sur « 7 muids de terres labourables » qu'ils ont acquis sur le terroir de Chartainvilliers.

Durant l'été 1654, le curé accepte de procéder au baptême de Vincent Beausergent, issu d'une naissance adultérine entre un cabaretier de Nogent-le-Roy et l'une de ses servantes. Cet enfant connaîtra une notoriété certaine, en devenant Trésorier général des Gardes françaises et Conseiller Secrétaire du Roi, avant d'affronter l'un des plus retentissants procès pour bigamie de la fin du XVII^e siècle. [voir 2023_05_1654-1701 BEAUSERGENT Vincent enfant adultère Mari bigame HISTOIRE 2023-02]

L'existence de l'église de Chartainvilliers ne va pas sans difficulté. Des rivalités surgissent avec ses voisins de Saint-Piat et Bouglainval. En 1656, on dénombre, sur 250 paroissiens, 150 non pascalisants à Chartainvilliers, non du fait d'une adhésion à « la Religion Prétendument Réformée » plus marquée qu'ailleurs, mais parce qu'ils refusent un jugement les obligeant à aller communier à St-Piat, dont l'église de Chartainvilliers est une annexe. D'ailleurs, ils seront 300 communicants à être présents dans l'église l'année suivante.

Forte des donations reçues, un bail est passé, en 1656, par la Fabrique avec Jacques Daument pour 23 setiers de terre. [Sael-Cté sauvegarde des Terrasses]

Lors de la visite pastorale du 13 octobre 1665, « Ayant reconnu qu'une pierre des morts est fort incommode à ladite église [de Chartainvilliers], avec tout ce qui l'accompagne, nous avons ordonné qu'elle sera ostée ». Ce retrait facilitera la cérémonie du baptême du fils du meunier du moulin à eau de Chartainvilliers qui s'y déroulera le 16 novembre 1670.

L'église de Chartainvilliers est toutefois démunie. Lors des visites pastorales, il est relevé : « On fera venir un menuisier pour voir lambrisser le chœur de l'église... on fera faire la cloison du chœur, une sacristie et un confessionnal » (1672) ; « On achètera un crucifix pour le maître-autel » (1683).

Ces demandes ont-elles toutes été suivies d'effet ? On peut en douter, puisqu'en 1674, il est mentionné que « Les Gagers disent que le grand archidiacre avait promis, au cours de sa visite, deux Louis d'or pour aider à faire le lambris du chœur. »

1674, est l'année où Françoise d'Aubigné fait l'acquisition du Marquisat de Maintenon. En juillet 1687, Louis XIV, qu'elle a épousé secrètement en octobre 1683, lui achète, les seigneuries de Grogneul et Chartainvilliers.

Réunis au son de la cloche dans leur église, les paroissiens de **Chartainvilliers** sont informés que, par lettres patentes du Roi, les terres acquises de la Princesse de Furstenberg ne font qu'un seul « corps » avec la Seigneurie de Maintenon qui a été érigée en Marquisat-pairie pour relever de la couronne royale. [AD28, 60 J NC-54]

En 1686, le Chapitre offre une nouvelle augmentation du gros [rémunération des prêtres], à la condition que les curés renoncent à la portion congrue de 300 livres dont ils doivent jouir suivant une déclaration du Roi de septembre 1786.

Dans le diocèse de Chartres, la plupart accèdent à cette offre du Chapitre. [Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, par Lépinois, Merlet SAEL]

Réunis au son de la cloche dans leur église respective, en juillet 1688, les paroissiens de Mévoisins pour Ligaudry et Marcilly, Yermenonville-Boigneville, **Chartainvilliers**, Saint-Piat pour Grogneul, Changé, Dionval et Le Marais sont informés que par lettres patentes du Roi, les terres acquises de la Princesse de Furstenberg ne font qu'un seul « corps » avec la Seigneurie de Maintenon qui a été érigée en Marquisat pour relever de la couronne royale. [AD28, 60 J NC-54]

9 octobre 1689 : un constat alarmant pour l'église

L'année suivante, le 9 octobre 1689, la visite pastorale de l'église de Chartainvilliers conduit à un constat alarmant : « Avons visité

l'église tant en dedans qu'en dehors, que nous avons trouvé en très grand danger de tomber ; la muraille du côté droit en dehors est presque tombée, le pignon est également ruiné, une fenestre entière sans vitre, les deux grosses et principales pièces de bois pourries et creuses en dedans ». [Visites pastorales (1628-1724) - Mémoire SAEL n°21. 1961]

L'usage de ce bâtiment a-t-il été réduit durant la période du chantier de construction du canal Louis XIV ? Il convient de se rappeler que les travaux se sont déroulés, à Chartainvilliers, entre mai 1686 et août 1688 avec la mobilisation d'une nombreuse main-d'œuvre (17 à 30 000 personnes selon les sources) essentiellement venue de régiments à forte présence protestante pour les amener à se convertir !

A-t-il été victime des conflits religieux ? Aucun document, à ce jour, pour établir la réalité de tels faits. D'autant que durant cette même époque d'activité autour de l'édification des Terrasses, les documents paroissiaux enregistrent, entre mai 1686 et août 1688, 127 décès de soldats, concourant à la réalisation de l'ouvrage, ainsi que 16 mariages de soldats et 52 naissances d'enfants de soldats.

En 1687, le curé de la paroisse de Chartainvilliers célèbre 239 cérémonies religieuses (baptêmes, inhumations, mariages). Un record. [AD28]

1691, réédification de l'Église par Mme de Maintenon

Madame de Maintenon ne fut pas plutôt Dame de Chartainvilliers que les habitants lui firent de très humbles présents pour le rétablissement de leur église, où le service divin ne s'y pouvait plus célébrer avec décence et sûreté. Ils n'eurent pas beaucoup de peine à obtenir de sa piété ce rétablissement qui a été fait dans les fondements en 1691.

Madame de Maintenon ayant su que la plupart de ces habitants avaient une obstination de ne vouloir aller faire leurs pasques à Saint-Piat, et qu'il en était arrivé des accidents funestes. Elle prit la résolution de tenter la désunion du village de Chartainvilliers de la paroisse de Saint-Piat et de celle de Bouglainval. La paroisse de Chartainvilliers en étant déjà séparée quant à l'imposition des tailles et des assemblées paroissiales depuis 1575. Pour ériger en paroisse cette église succursale, elle en dote le curé, à ses propres dépens, d'un revenu. [AD28, 60 J NC]

Une certitude est qu'en 1691, la Marquise de Maintenon fait procéder à la réédification de l'église de Chartainvilliers, notamment par le remploi de pierres, dont certaines gravées d'un « F », qui auraient dû servir à la construction de l'aqueduc traversant ses terres.

« Estat de l'ardoise thuille et caveau et autre mareschandize que Moy... Maunoury Marchant.. ay fournye a leclise de Chartainvilliers ... et presbitaire ...

Jay fourny et livré a la dite **eglise et presbitaire** de Chartainvilliers **vingt-six mille 400 carré de thuille** ...

Plus jay fourny ... a la dite église **pour le clocher deux mille quatre cent d'ardoise** ...

Jay sousigne Jean Maunoury thuilleier demeurant a pont reconnait avoir reçu de Monsieur Pigoreau du Marquisat de Maintenon la somme de quatre cent treize livres pour les marsjandize que jay fournye et livrée pour la redification de l'église et presbitaire de Chartainvilliers contenu au Mémoire ... Ce vingt-quatre novembre mil six cent quatre-vingt-onze. »



C'est sans doute à cette occasion qu'a été ajoutée la sacristie de l'édifice.

La date de 1691 est gravée sur la clef de voûte de la porte de l'édifice religieux de Chartainvilliers, juste au-dessous des armes de Mme de Maintenon, dont la pierre taillée a été amenée, pour 10 livres, de Paris en août 1691.

La même année, elle fait nommer REBOURG Nicolas curé de Chartainvilliers. Il partira, en 1693, comme curé à la Sorbonne, avant de devenir en 1699 curé de La Madeleine de Brou.

Au total, au 30 novembre 1692, Mme de Maintenon aura, a minima, dépensé 4 577 livres pour la « réédification de l'église et presbytère de Chartainvilliers ». [AD28, 60 J NC-136 Archives Noailles]

À l'occasion de ces travaux a-t-elle fait procéder à l'installation d'une cloche qui, à l'instar de celle mise en place dans la chapelle de Boigneville, l'année précédente, porte les mentions : « L'AN 1690, J'AY ÉTÉ FAITE PAR L'ORDRE DE TRÈS HAUTE ET TRÈS PUIS-

SANTE DAME MADAME FRANÇOISE D'AUBIGNÉ MARQUISE DE MAINTENON, DAME DU PARC, PIERRES, TENEUSE, LE BOIS RICHEUX, SAINT-PIAT, GROGNEUL, CHANGÉ, CHARTAINVILLIERS, BOIGNEVILLE, YERMENONVILLE ET AUTRES LIEUX. — DENYS MOUSSET M. F. ».

Les documents consultés ne permettent de l'affirmer.

Le 15 mars 1693, c'est Jean HUNAUT, chapelain de Grogneul qui devient curé de Chartainvilliers. Il décède le 16 septembre 1694 à 35 ans. La même année 1694, le curé et deux desservants de Saint-Piat meurent également. La peste régnait-elle dans le secteur ?

En 1695, un bail est passé par la Fabrique avec Mathurin Pépin pour 35 setiers de terre. [Sael-Cté sauvegarde des Terrasses]

17 décembre 1697 : Don d'une maison pour les curés de Chartainvilliers

Sur une carte de « l'Évesché de Chartres, divisé en Archidiaconez et Doyennez », réalisée en 1697 par le cartographe Alexis Hubert Jaillet (1632 ?-1712), la paroisse de Chartainvilliers y est représentée dans la doyenée d'espernon. [Gallica-BNF]

Alors que le prix du pain est encadré à Maintenon (« onze sols pour un pain jaunet de neuf livres »), signe de la difficulté des temps, toujours soucieuse de la communauté catholique de Chartainvilliers, Mme de Maintenon achète, le 17 décembre 1697, pour 180 livres, une maison avec cour, jardin et communauté d'une mare, pour en faire don au curé de Chartainvilliers [Broust Jean-Claude] et à ses successeurs.

De nombreux paroissiens procèdent également à des legs en faveur de la cure du village, comme : Mathurin Birot, laboureur, d'une mine de terre, champrier des Carreaux ; Jeanne Guérin, veuve de Denis Dauvillier, laboureur, d'une aire, terroir de Jouy ; Catherine Billard, veuve de Mathieu Pépin, laboureur, de 45 perches de terre, champrier des Carreaux ; Jacqueline Cheron, femme d'Antoine Fortin, laboureur, léguant un demi-arpent de terre, terroir de Bouglainval ; par Louis Guillery, laboureur, léguant 2 setiers de terre, champrier de la Grosse-Borne.

Parfois, comme le 14 mars 1729, c'est un chanoine (Laurent LEBEAU) qui octroie à la cure une rente sur les vignes de Chartainvilliers. [AD28]

Tous ces bienfaits n'empêchent pas des litiges de surgir. Qu'ils soient entre seigneurs, comme le procès commencé vers 1690 entre Mme de Maintenon et le Chapitre de la cathédrale de Chartres pour connaître celui qui doit exercer la Justice à Chartainvilliers, où entre les plus humbles comme, en 1701, le procès, à la requête de Jacques Broust, curé de Chartainvilliers, contre Jacques Pépin, pour injures à lui dites dans l'église.

Le 26 octobre 1731 est renouvelée une sentence, contre le curé de Saint-Piat, qui veut, périodiquement, obliger les habitants de CHARTAINVILLIERS à descendre à Saint-PIAT pour les actes principaux de la vie religieuse, au profit des habitants de Chartainvilliers, qui maintient ces derniers dans le droit de faire faire les fonctions curiales dans leur église. [AD28, E2608]

Chartainvilliers, une cure à géométrie variable

Noël Mazurier, vigneron, et François Benoit, laboureur, sont élus, en décembre 1732, marguilliers de la fabrique de Chartainvilliers. Quelques semaines plus tard, a lieu l'Inhumation du Curé du village : « Le mercredi 11e mars 1733, a esté inhumé dans le cimetière de céans le corps de feu messire Hyacinthe Pacaut, âgé de 63 ans, ayant desservi cette annexe de Saint-Piat l'espace de 18 mois, avec beaucoup d'édification et de zèle. »

En l'année 1738, dans le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, l'église de Chartainvilliers est décrite, comme « chef-lieu d'une paroisse du Chapitre de Chartres ; annexe de Saint-Piat (Vic.) ; Archi-

diaconé : Grand diocèse ; Doyenné : Epernon ; Présentateur : Abbé de Josaphat ; Revenus : 900 livres ; Communians : 850. »

La limite « d'exercice » de l'église de Chartainvilliers continue à faire débat. Aux XVIIe et XVIIIe siècle, des actes figurant dans les registres paroissiaux de l'église de Bouglainval attestent qu'une partie de Chartainvilliers est toujours rattachée à la paroisse de Bouglainval comme celui du :

14 décembre 1736, « ... j'ai curé de Bouglainval soussigné certifie que Marie Anne Renier fille de Mathurin Renier vigneron et de Geneviève de Lavarre demeurans à Chartainvilliers hameau de cette paroisse est décédée d'hier, âgée de deux ans et a été inhumée dans le cimetière du dit Chartainvilliers par ma permission par Me Lanquenez desservant du dit Chartainvilliers... Allix Curé de Bouglainval. »

Toutefois, le 25 mai 1740, on relève un nouveau conflit avec le curé de Bouglainval au sujet de la « Croix Brisée ».

Ce dernier mentionne, dans son registre paroissial, que : « L'an 1740, le 25 may, a été bénie la croix Brisée sur le chemin de Maintenon, attendu que ladite croix est sur le territoire de la paroisse dudit Bouglainval et que pour cette raison il appartient de droit au curé de ladite paroisse de faire cette fonction, nonobstant les entreprises du desservant de Chartainvilliers, à ce sujet comme aussi au sujet du transport des corps des défunts, dont le droit curial s'étend depuis les Onze-Ormes jusques à la Grande-Voûte, et du côté droit en allant à Maintenon depuis la croix Baron. Signé : P. Picard, curé de Bouglainval. » [AD28 en ligne, GG3 Bouglainval]

Ironie de l'histoire, ou volonté de résoudre ces litiges de compétence ? Michel DELAPORTE, desservant de l'église de Chartainvilliers depuis 1733, ancien vicaire de St-Piat de 1730 à 1733, est nommé, en 1752, curé de Bouglainval où il décédera à 53 ans.

D'autres litiges prospèrent également. En mai/juin 1740, une sentence déclare que, nonobstant tout appel, la Fabrique de Chartainvilliers [Conseil gérant les biens de la paroisse] entrera provisoirement en possession du legs à elle fait par Antoine Dauvillier, ou le procès contre Simon Tuffay pour *ratirage* (vol de terre fait au voisin, lors du labourage) lancé à la requête de Michel Delaporte, curé de Chartainvilliers.

Plus respectueux du repos dominical que de nos jours, une amende de 9 livres, applicables à la décoration de l'autel de l'église de Chartainvilliers, est prononcée contre Claude Mazurier, pour avoir fauché ses avoines le dimanche. À Maintenon, une amende de 3 livres est prononcée contre divers cabaretiers de cette commune, pour avoir donné à boire pendant l'office divin.

21 juin 1747 : Une procession contre la pluie

« ... les biens de la terre étant en perdition par la trop grande abondance des eaux, le tems ayant commencé à mollir et à se déranger le 26 may, ... le 21 [juin 1747], arrivèrent à l'abbaye [de Saint-Père à Chartres] ... différentes processions, dont, à midy, celle de **Chartainvilliers**, sous la conduite de leur curé [Michel DELAPORTE], à une heure, de Saint-Piat. ... »

« Le 20 [août], à six heures et demie du soir, il survint tout à coup un gros orage ... et ensuite une gresle extrêmement grosse et même carré et sécante, qui coupa le raisin et fit un très grand dommage aux vignes... » [Journal de Jean Gueslin [Sous-prieur de l'Abbaye de Saint-Père] Souvenirs historiques Chartrains, 1746-1758 - 1862]

Réunis à l'église « au son de la cloche », les habitants de Chartainvilliers sont informés le 1er décembre 1754 des échanges de terre intervenus entre la famille de Noailles et le Chapitre de la Cathédrale de Chartres. Échanges qui mettent fin à un litige vieux de plus d'un demi-siècle. [ADales28, 60 J NC-1220] [voir 1687-1754 : Le chemin des Bornes]

Pour l'année 1759, Pierre Lhomme, laboureur, et Pierre Boulanger, vigneron sont nommés marguilliers pour la paroisse de Chartainvilliers. Ils seront remplacés le 25 décembre 1759 par Simon Tufey, laboureur, et Guillaume Dauvilliers, vigneron.

Comme tout « manant », les représentants de la fabrique de l'église de Chartainvilliers reconnaissent, en l'an 1764 devoir le cens aux nouveaux seigneurs de Jouy à cause de leur seigneurie de Saint-Piat, ainsi que du seigneur de Bouglainval à cause de sa seigneurie de La Touche sise sur les terres de Chartainvilliers et Bouglainval.

« Par devant Guillaume Doyen commis a la confection du terrier de la seigneurie de Jouy et annexe appartenant a messieurs Lenoir en faure (?) et héritiers de Messire paul auguste Le Noir Chevallier seigneur de Jouy.

Du dix juillet mil sept cent soixante quatre

Fut présent Pierre Vorimore, vigneron, demeurant à Chartainvilliers au nom et comme gager en charge de la fabrique de saint jean Baptiste de Chartainvilliers, Pierre Langlois, Laboureur, aussy gager demeurant au dit lieu Lesquels en la présence de Me Josué Laclau, prêtre desservant de l'église au dit lieu

Reconnaissent que la dite fabrique tient à titre de cens seigneurial annuel et perpétuel... suivant la coutume de Chartres de mes dits seigneurs de Jouy a cause de leur seigneurie de Saint-Piat ce qui suit : ...

Tous les dits héritages cy-dessus déclarés ont été reconnu par la dite fabrique devant Marie notaire ... et sont chargés au prix de douze deniers de cens pour un septier de terres payable pour chacun le jour saint Remy en la recette ordinaire du château de Jouy

Ce que les dits seigneurs reconnaissant ... ont promis payer et continuer a l'avenir tant que la dite fabrique sera propriétaire des dits héritages... » [AD28, G. 5047]

Durant l'année 1767, il faut 14 heures pour que la diligence de Paris rallie l'auberge du Grand Monarque à Chartres, en passant par Maintenon.

Comme en chaque fin d'année, deux Marguilliers sont nommés le 27 décembre 1767 : Jacques Redreau, tisserand, et Claude Lamotte, maréchal. Ce dernier verra, dans la nuit du 15 au 16 novembre 1768, le feu consumer sa maison et sa forge, ainsi que la maison de Jacques Barret, vigneron.

Un an plus tard, le 1^{er} décembre 1769, entre cinq et six heures du soir, deux secousses de tremblement de terre sont ressenties à Chartres.

Mars 1770 : brûlée vive à Maintenon pour empoisonnement à Mévoisins

« Reconnue coupable d'avoir tenté d'empoisonner son mari, Marie-Madeleine Bled, âgée de 26 ans et domiciliée à Mévoisins, est condamnée, le 21 juin 1769, « à faire amende honorable au devant de la porte de l'église de Maintenon où elle sera conduite par l'exécuteur de la haute justice dans un tombereau, nu-pieds, nue teste, en chemise et ayant à la main une torche de cire ardente du poids de deux livres et un écriteau devant et derrière portant ces mots : femme qui a empoisonné son mary en mettant de l'arsenic dans une soupe qu'elle luy avoit préparée, ce dont elle se repend et demande pardon à Dieu, au Roy et à justice ; ce fait [sera] menée et conduite dans la place du marché de Maintenon pour y estre brûlée vive dans un bûcher qui sera à cet effet dressé, son corps réduit en cendres jetées au vent ; à la ditte Bled sera préalablement appliquée la question ordinaire et extraordinaire pour avoir par sa bouche la révélation de ses complices ».

Marie-Madeleine Bled ... est brûlée en mars 1770, après ... la mise au monde de l'enfant dont elle avait été reconnue grosse le 2 août ». [AD28, B 235 et B 1089, Le Roman vrai des petites gens au XVIII^e siècle entre Beauce et Perche par Yves Legrand – Sael 28 1^{er} trim. 2023]

17/07/1770 : Une ordonnance du bailliage d'Orléans réserve le Glanage aux pauvres

Aux termes d'une ordonnance du bailliage d'Orléans en date du 17 juillet 1770, il apparaît « que dans les années précédentes il s'est commis dans la récolte des blés et des mars des abus qui pouvoient aller jusqu'au vol en ce que les laboureurs des paroisses de Beauce [...] retenoient chez eux certaines glaneuses [qui] avoient le privilège de ramasser le bled ... avant qu'elles fussent enlevées... privoient les plus pauvres gens de glaner ...; [aussi,] **qu'étant de règle que ce qui tombe de la main des moissonneurs appartient aux pauvres, il ne doit pas y avoir de préférence pour personne, pas même pour les filles des laboureurs** ».

Le 8 juin 1783, le volcan islandais Laki entre en éruption. Bien que situé à l'extrême ouest du sillon tracé en Europe par le nuage de cendres, Chartres est, sévèrement touché : brouillards, lourdes précipitations neigeuses, épisodes de forte chaleur, tempêtes de grêle, vents violents, montées des eaux.

Ces phénomènes climatiques extrêmes, associés à l'empoisonnement des sols, grèvent lourdement les cultures comme en témoignent les bilans chiffrés des récoltes pour les années 1783 à 1789.

Jacques Baret et Jacques Hoyau, vigneron sont nommés, le 28 décembre 1783, marguilliers pour la paroisse de Chartainvilliers.

« Dans l'hyver 1784, le froid a commencé assés de bonne heure : les neiges ont commencé le dimanche quatrième fête de Noël ; ... Dans la Beausse, elle couvroit entièrement les charues qui étoient restées dans les champs ; les murs des villages n'étoient pas plus élevés que la neige. Au dire des anciens du temps, il y avoit environ 100 ans qu'on n'avoit vu tant de neiges. » [AD28, GG Yermenonville]

À partir de juillet 1786, Pierre DUVAL, curé desservant de Chartainvilliers depuis 1778, peut procéder à une étrange lecture à la porte de l'église, au sortir des messes paroissiales.

« Informé que depuis quelques années des Laboureurs et Cultivateurs ont introduit dans le ressort des Baillages de Laon et de Chartres, l'usage de faucher les bleds au lieu de les scier ; que cette manière de récolter a été défendue par différents Arrêtés comme préjudiciable au Public et aux Cultivateurs eux-mêmes, parce que la faux agitant l'épi avec violence, en fait jaillir les grains qui sont en pleine maturité ; ...

Tout considéré,

La Cour, du Parlement de Paris fait défense à tous Propriétaires, Fermiers, Laboureurs et Cultivateurs demeurans dans l'étendue du ressort des Baillages de Laon et de Chartres, de faucher ou faire faucher leurs bleds, sous peine de 100 livres d'amende pour chacun des contrevans, et du double en cas de récidive ; ...

Lecture sera faite dudit Arrêté, chaque année au commencement de Juillet, à la porte des églises des paroisses, au sortir des messes paroissiales.

Fait au Parlement, le deux juillet mil sept cent quatre-vingt-six. » [Gallica-BNF]

Rappelons qu'au XVII^e siècle, un faucheur à la faucille, tel que présenté au portail nord de la cathédrale de Chartres, ne peut couper que 15 à 16 ares, en moyenne, à la journée, soit un hectare par semaine...



1787 : Élection des premières assemblées municipales

Durant l'année 1787, à Chartainvilliers, Pierre BEAU est bedeau de l'église du village, et André Touté, qui en deviendra Maire, est cabaretier.

Un édit royal de juin 1787 crée des « Assemblées Municipales ... dans les villes et Paroisses dans lesquelles il n'en existait pas antérieurement... ». Pour la Généralité d'Orléans », le nouveau régime municipal s'applique à la presque totalité des 1 154 Paroisses qui la composent. Celle de Chartainvilliers est comprise dans l'arrondissement de Chartres de l'Élection éponyme. Elle se trouve aux côtés de 29 autres, dont celles de Berchères-la-Maingot, Bouglainval, Mévoisins, Saint-Piat, Soulaire... [gallica-BNF]

23-25/10/1788 : Baptême et inhumation d'un enfant du hameau de Chartainvilliers, paroisse de Bouglainval

Baptisé le 23 octobre 1788 par « Charamond, prêtre curé de Bouglainval », Jean-Baptiste ou André Binet, « né de ce jour du légitime mariage de François Binet vigneron et de Marie Louise hoyau demeurant au hameau de chartainvilliers dépendant de bouglainval », est inhumé le 25 octobre par le même prêtre.

À cette date, quelques maisons et habitants de Chartainvilliers dépendent toujours de la paroisse de Bouglainval, et non de celle du village.. [AD28]

1789, nationalisation des biens de l'Église

En 1789, on dénombre à Chartainvilliers 128 feux (environ 500 habitants). Réunis dans l'église, sans doute le 1^{er} mars 1789 comme ceux de Mévoisins et Soulaire, « au son de la cloche », les habitants du village, élisent leurs représentants et rédigent leur cahier de doléances, où ils mentionnent par écrit leurs vœux et doléances.

Ce cahier, malheureusement disparu, est transmis, par deux vignerons (Jacques LHOMME et Louis MOREL), aux commissaires du bailliage de Chartres nommés pour la rédaction d'un seul cahier devant être remis aux députés des États Généraux.

Le 15 août 1789, le corps de maître Louis-François Journois, ancien curé de Chartainvilliers de 1768 à 1778, âgé d'environ 47 ans, est inhumé au cimetière de Jouy en présence de maître Jacques-Michel Journois, son frère, chanoine et grand-pénitencier de la cathédrale de

Chartres, et de Miette, desservant de Chartainvilliers.

Le 26 août 1789, l'Assemblée Nationale constituante adopte le dernier article de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, dans laquelle il est affirmé : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ».

Pour faire face à la situation dramatique des finances publiques, le 10 octobre 1789, Talleyrand, encore évêque d'Autun, en sa qualité de député du clergé, propose de nationaliser et de vendre les biens de l'Eglise pour renflouer les caisses de l'Etat. Le clergé dit-il, « n'est pas propriétaire à l'instar des autres propriétaires, puisque les biens dont il jouit et dont il ne peut disposer ont été donnés, non pour l'intérêt des personnes, mais pour le service des fonctions ».

Ces biens, constitués de propriétés agricoles et d'immeubles, sont très importants, de 5 à 10% du territoire. On les évalue à 3 milliards de livres (environ dix fois le montant du budget annuel du royaume). Ils résultent des innombrables dons et legs des fidèles au cours des siècles passés.

Cette confiscation satisfait ceux qui veulent affaiblir l'Eglise en la privant de sa puissance foncière, mais aussi le parti janséniste qui voudrait la voir revenir à la pauvreté évangélique. [W]

Il convient ici de rappeler que l'aliénation des biens d'église fut déjà pratiquée par un édit royal, daté du 13 [mai 1563], qui ordonna le prélèvement d'un quart [des biens détenus par l'église... soit environ 3 200 000 livres...]. Et, l'on compte pas moins de six aliénations des biens de l'Eglise au XVIe siècle : trois sous Charles IX et autant sous Henri III... [Carrière Victor. Les épreuves de l'Eglise de France au XVIe siècle. In: Revue d'histoire de l'Eglise de France, tome 11, n°52, 1925. pp. 332-362 ; persee]

Durant cette année révolutionnaire de 1789, à Chartainvilliers, 17 naissances (baptêmes), dont 10 garçons et 7 filles ; 14 décès, dont 8 hommes/garçons et 6 femmes/filles, et 3 mariages sont portés sur le registre paroissial.

Par ailleurs, les habitants de la paroisse (fiscale) de Chartainvilliers ont dû acquitter 5 884 livres au titre de la taille, dont : Principal : 2 550 l. ; accessoires : 1 745 l. ; capitation : 1 589 l.

A titre de comparaison, la taille perçue pour Soulaire s'élève à 5 393 livres, à 2 450 livres pour Saint-Piat, à 800 livres pour Mévoisins, et à 2 350 livres pour Bouglainval. [Eure-et-Loir: préparation des États généraux de 1789 - Volume 1 - Roger Joly, SAEL - avril 1989]

Les biens de l'Eglise à Chartainvilliers

À Chartainvilliers, selon les documents disponibles aux archives départementales d'Eure-et-Loir [AD28 1QPV], il y a eu 17 lots de biens ecclésiastiques, dont 3 appartenant à l'abbaye de Josaphat et 6 à la cure de Chartainvilliers. Les ventes se sont déroulées entre le 20 décembre 1790 et le 27 août 1796 (10 Fructidor an IV). [voir, 1791-1799 : Les Biens Nationaux à Chartainvilliers]

Parmi les acheteurs, on trouve : 1 locataire de sa maison (Pierre GUERIN), 5 laboureurs, dont 3 de Chartainvilliers (Jean CARTIER, André et Pierre TOUTE), 2 Bourgeois de Chartres ou autres lieux, 3 vigneron, dont 1 de Chartainvilliers (DAUVILLIERS). Et puis, il y a, directement ou par prête-noms, le Maréchal Louis de Noailles qui acquiert, à lui seul, en trois ventes, 96,5 hectares pour 59 200 frs.

Le dernier bien religieux cédé à Chartainvilliers, pour 1 350 Frs. le 27 août 1796 à Pierre TOUTE laboureur, est le presbytère. Il se compose : « d'une cuisine, chambre et petit cabinet, couvert en tuile, une petite cour close, deux jardins, le tout enclos de murs et contenant environ 100 perches de terrain ».

Ce bien était-il encore, à cette date, occupé par SAGOT Zacharie nommé, le 21 septembre 1793, Curé de Chartainvilliers, annexe de la paroisse de St-Piat, par l'évêque constitutionnel Nicolas BONNET ? L'acte de vente ne le précise pas.

1790-1801 à Chartainvilliers

Venant de Bullou, le curé Jacques MIETTE, qui a été nommé desservant de Chartainvilliers en 1788, refuse de prêter le serment à la Constitution. Démis, il signe son dernier acte religieux officiel le 6 avril 1791. Mais on trouve sa signature, à côté de celle du curé « officiel » OLLIVIER, jusqu'à l'inhumation de Jean BUISSON le 30 août 1792. Il sera emprisonné à Chartres en 1793, puis à Rambouillet.

Entre-temps, suite à un décret du 27 juin 1792 qui déclare que le

traitement des ecclésiastiques fait partie de la dette publique, il aura reçu une pension insaisissable de 400 livres.

Le prêtre constitutionnel LE LIEVRE procède, le 9 juillet 1791 au baptême de Pierre Mathurin TOUTE, futur Maire de Chartainvilliers. L'acte est signé « Le Lièvre, Curé constitutionnel de Chartainvilliers ». Il ne restera curé du village que du 3 mai au 14 octobre 1791. [AD28, État-civil de Chartainvilliers 1789-1792 3 E 084/004]

Il sera remplacé, à compter du 3 novembre 1791, par Pierre-Nicolas OLLIVIER, prêtre sans serment durant toute la Révolution, qui est également curé de Saint-Piat.

Toutefois, selon le recensement de Floréal an IV (avril 1796), Étienne Blanquet, prêtre de 30 ans, « ayant fait la soumission aux Lois de la République » est présent à Chartainvilliers depuis 11 mois (mai/juin 1795). [AD28, 1L 259]

TOUTE André est élu Maire de Chartainvilliers le 3 décembre 1792. Le 20 décembre 1792, avec les autres Officiers municipaux, ils prennent en charge la gestion de l'État civil de la commune, et récupèrent les registres paroissiaux tenus par les curés du village.

À partir du 13 juillet 1793 la municipalité de Chartainvilliers est autorisée à siéger au presbytère [AD28, Journal de Chartres du 01/06/1893], elle ne sera pas concernée par le décret du 23 juillet 1793 qui ne laisse qu'une cloche à disposition des églises des paroisses les autres devant être descendues et fondues.

Victime d'un incendie considérable tout récent, le 7 septembre 1793 Chartainvilliers est autorisé à ne pas obéir aux réquisitions de blés, et autres, destinées à approvisionner les marchés. [Journal de Chartres du 03/09/1893]

Le 5^e jour complémentaire de l'an I, 21 septembre 1793, Zacharie SAGOT est nommé curé de Chartainvilliers, annexe de la paroisse de St-Piat, par l'évêque constitutionnel Bonnet.

En lien avec cette nomination ? De fin 1793 à mars/avril 1795, à Chartainvilliers, la « rue de l'église » devient « rue du temple ». L'édifice religieux local, est sans doute consacré au culte de la Raison initié par les Révolutionnaires. Culte qui devait rassembler tous les peuples sous la devise de la liberté et de l'égalité, signifiant explicitement fin de toutes les monarchies.

La « rue du temple » redevient en mars/avril 1795 « rue de l'église ». [AD28, 1793-an VIII 3 E 084/004 p. 101-102]

Ce changement intervient après le Décret de la Convention du 21 février 1795 sur la liberté des cultes. Une forme de première loi laïque de la République.

À Maintenon, le 21 novembre 1795 (21 Brumaire An IV), a lieu l'installation de l'Administration municipale du canton de Maintenon. TOUTE André, élu Agent municipal pour Chartainvilliers, et L'HOPITAL Morice, élu adjoint, le 6 novembre 1795, y représentent la commune.

Après son retour d'Égypte, Bonaparte fomenta son coup d'état du 18 brumaire (9 novembre 1799). Il dissout les Conseils des Anciens et des Cinq-Cents, renverse le Directoire et se fait proclamer Consul, avec Sieyès et Roger-Ducos.

Avec la fin des Administration municipale cantonale, pour Chartainvilliers, le Préfet nomme, en avril/mai 1800, Jean-Louis Bonnet, Maire de la commune et Touté Mathurin, adjoint.

En juin 1800, Chartainvilliers possède son instituteur, MERCIER Pierre (fils Pierre Mercier, laboureur, et de Marie Anne Martin) né dans cette commune, qui y décédera, toujours instituteur, le 17 mars 1818, à l'âge de 61 ans et demi.

Le Concordat de 1801 donne une nouvelle organisation aux diocèses. Celui de Chartres est réuni à celui de Versailles jusqu'en 1821.

Il se compose de quatre archidiaconés divisés en vingt-quatre cantons. Chaque canton a une cure ; les curés des autres communes ont le titre de desservant. Un grand nombre de paroisses, trop peu considérable par leur population, ont été réunies à d'autres (comme Mévoisins à Saint-Piat). Celle de Chartainvilliers devient une des seize succursales de la cure de Maintenon...

À suivre...

Sources : - Arch. Dept. 28 et Remerciement particulier à la famille Raindre pour l'autorisation d'accès au Fonds Famille Noailles ; - Archives Diocèse de Chartres ; - SAEL ; - Gallica-BNF ; - Les épidémies à Chartres au XVIe siècle par Maurice Jusselin, Mémoires de la SAEL, Tome XX - 1957 ; - Le Roman vrai des petites gens au XVIIIe siècle entre Beauce et Perche par Yves Legrand - Saël 28 1^{er} trim. 2023- La Ferté-Villeneuil au long des siècles : histoire d'un village de Beauce par Robert Perrichon, Édts Y. Perrichon-Versailles -1970 ; - Cartulaire de l'abbaye des Vaux de Cernay - Tome 2 par Sté Archéologique de Rambouillet - 1858 ; - Recherches, Compilation, Photos et Mise en pages Fabrice Tanty - Suppl. HISTOIRE 2024-04 à Voix du Frou 386 de 09/2024-v2, maj 02/2026